

CAHIER D'ACTEURS SUR LE PROJET EPR "Tête de série" - Centrale électronucléaire Flamanville 3

La construction d'une centrale électronucléaire "Tête de série" EPR sur le site de Flamanville constitue une réelle opportunité de développement économique et social pour notre région. Avec la construction de ce premier exemplaire du réacteur EPR, ce sont environ 2 000 emplois qui seront générés pendant les 5 années de la phase de construction, suivis de 300 emplois pérennes pour l'exploitation de ce réacteur. En considérant le poids économique et social d'un tel investissement, les chambres consulaires de la Manche ainsi que l'Association PROflam qu'elles ont contribué à créer pour promouvoir le site de Flamanville, ont rédigé un cahier d'acteurs commun de façon à préparer le débat public qui se tiendra à partir du 19 octobre 2005.

Association PROflam
CCI de Cherbourg-Cotentin
Direction DEI BP 839
50108 Cherbourg-Octeville Cedex
Tél. : 02.33.23.32.00



PROflam

Créée en janvier 2004, l'Association pour la Promotion du site de Flamanville (PROflam) a pour objet de rassembler les partenaires socio-professionnels, les collectivités locales et territoriales, ainsi que toute personne physique ou morale, désireux de soutenir le développement du site de Flamanville par l'implantation de nouveaux réacteurs nucléaires et de mener toutes actions allant dans ce sens.

PROflam a participé, début 2005, à la rédaction du cahier collectif d'acteurs "EPR et choix de société" conçu au cours de réunions animées par la Commission particulière du débat public et auquel chacun pourra se référer. Les thèmes abordés y étant très scientifiques ou nationaux, l'Association PROflam a souhaité aborder ici des thèmes plus locaux non abordés dans le cahier collectif.



CCI Cherbourg-Cotentin

Elle couvre le tiers nord du département de la Manche. Elle représente plus de 5 000 entreprises, dont 2 300 commerçants, 1 260 industriels et 1 440 prestataires de services. Son budget est proche de 30 millions

d'euros et son effectif permanent est de 200 personnes. Dès 2004, elle a été très impliquée dans les démarches qui ont précédé le choix du site de Flamanville par EDF.



CCI Centre et Sud Manche

La CCI Centre et Sud Manche couvre une circonscription qui comprend plus de 10 000 entreprises, 45 % dans le commerce, 30 % dans les services et 30 % dans l'industrie. Une de ses missions consiste à s'exprimer au

nom des entreprises dans les débats de société, proposer aux pouvoirs publics des actions ou des produits adaptés aux entreprises pour leur développement : c'est ce qu'elle entend faire en participant à ce cahier d'acteurs.



Chambre de Métiers de La Manche

Présentes sur l'ensemble du territoire, les entreprises artisanales constituent un acteur majeur de la vie économique et sociale du département, avec 7 750 chefs d'entreprises, 6 000 conjoints qui collaborent à la vie des entreprises, 20 600 salariés, 2 500 jeunes en formation professionnelle dans le cadre

de l'apprentissage : soit près de 17 % de la population active du département. La Chambre de Métiers qui les représente entend s'associer à la démarche du monde socio-économique du département en faveur de l'implantation du premier réacteur EPR à Flamanville.

Les atouts du site de Flamanville

Le site de Flamanville possède de formidables atouts pour accueillir le démonstrateur EPR

Il est conçu pour accueillir quatre tranches refroidies par eau de mer et la plate-forme d'accueil pour un troisième réacteur est déjà prête.

► Le Cotentin possède une expérience de grands chantiers en général et d'installations nucléaires en particulier (CNPE Flamanville, COGEMA La Hague, ANDRA, DCN Cherbourg). Ainsi, les

élus nationaux, locaux et consulaires de la région ont une grande expérience en matière de gestion de tels projets : logements et accueils des salariés, transports, zones d'installations pour les entreprises, formations, etc... Cette "culture" grand chantier a également été intégrée par les entreprises et l'ensemble des salariés de notre région, pour qui la qualité, la sécurité et l'environnement sont vécus quotidiennement.

► Forte de ses expériences précédentes, la population locale qui a pris la mesure de tout l'intérêt social et économique de tels grands chantiers, est donc très motivée pour un nouvel investissement de ce type.

► La Manche abrite de nombreuses entreprises sous-traitantes titulaires des certifications exigées par l'investisseur (ISO 9001, ISO 14000, CEFRI ...), et ce dans tous les corps de métiers nécessaires à la construction d'un tel projet : génie civil, mécanique, tuyauterie, électricité, automatisme, terrassements, second œuvre...

► La proximité et les exigences des entreprises industrielles comme COGEMA et DCN ont entraîné une qualification très élevée de la main d'œuvre locale. Ainsi, le Cotentin a acquis des savoir-faire importants et des comportements rigoureux en matière de sécurité industrielle et nucléaire.

► La Manche a développé des équipements de formation qui répondent parfaitement aux exigences de l'investisseur (INSTN, maîtrise d'ambiance, DNTS en maintenance nucléaire, Ecole d'Ingénieurs de Cherbourg-Octeville, BTS CIRA, DUT GEII, DUT GIM, formation Qualité Sécurité Prestataire, soudure, etc...).

Ces atouts ainsi que la forte mobilisation du monde politique de la Manche et du monde socio-économique ont conduit le Conseil d'administration d'EDF à retenir le site de Flamanville.

Il importe donc maintenant que ces atouts largement mis en avant durant l'année 2004 soient pris en considération par le maître d'ouvrage et totalement intégrés dans le processus de construction et d'exploitation de ce futur réacteur.



*Visite de l'usine de la Hague
par les membres
de la Chambre
de Commerce et d'Industrie
Cherbourg-Cotentin*

Les attentes du monde socio-économique de la Manche

► Assurer des retombées importantes en matière de commandes aux entreprises de la Manche que ce soit en premier ou en second rang. De cette manière, contribuer à maintenir à niveau le pôle de compétence nucléaire (construction et maintenance) qui s'est créé dans la région au cours des dernières décennies.

► Faire en sorte que les emplois créés soient principalement issus du département.

► Mettre en place un véritable et efficace dispositif de recrutement, puis de formation, de façon à ce que la construction de l'EPR contribue à assurer l'employabilité future des habitants du Cotentin.

► Veiller également à ce que les emplois créés sur le site de Flamanville ne soient pas pourvus par des prélèvements importants dans les entreprises locales et ainsi à ne pas perturber le fonctionnement du tissu économique du Cotentin.

► Accompagner cet investissement électro-nucléaire complémentaire des aménagements structurants nécessaires immédiatement :

- accélération de la RN 13 autoroutière,
- accélération de la RN 174,
- zone industrielle de grande capacité,
- amélioration des routes d'accès départementales,
- création de lotissements et d'équipements communaux.

Le tout avec des engagements de terminaison avant le début du chantier !

► Mais aussi développer d'autres pôles que le nucléaire dans le Cotentin. L'Etat devra, en particulier, s'engager à favoriser le développement portuaire (engagement sur le principe et sur la date !).

► Et ainsi dynamiser l'ensemble des activités économiques du Cotentin et du département et en particulier celles assurées par les artisans qui sont directement concernés par cette opération en raison de l'activité nouvelle générée pendant la phase de construction du



L'Institut de Management des Risques de l'Entreprise (IMIRE)

réacteur et, ensuite, pendant toute la période de son exploitation.

► Inscrire dans le schéma de formation nationale l'IMIRE (Institut de Management des Risques de l'Entreprise) de façon à faire de Cherbourg un pôle national dans ce domaine.

Dans le cadre de l'implantation de l'EPR à Flamanville, quelles réponses à toutes ces attentes seront apportées au monde socio-économique de la Manche ?



Le port de Cherbourg

L'EPR est une chance pour le Cotentin, la compétence du Cotentin est une chance pour l'EPR !

Fortes de ces atouts, les chambres consulaires de la Manche et PROflam entendent apporter leur contribution au débat public en insistant sur le volet local du débat.

Certes, le nucléaire en France fait débat de société mais le débat public programmé ne peut se contenter de débattre de sujets aussi "théoriques" ou loin des préoccupations des "gens d'ici".

Les thèmes comme "l'EPR et le développement d'une politique énergétique globale et durable" ou "l'outil de production dans l'équilibre de l'offre et de la demande en électricité" ont fait l'objet de contributions diverses et variées dans le cadre du cahier collectif d'acteurs "EPR et choix de société" et sont certainement dignes d'intérêt, mais ne peuvent monopoliser le débat.

Il est également très important de prendre en considération l'implication des habitants de la Manche et de ses entreprises. Ceux-ci se sont déjà fortement impliqués pour le choix de Flamanville, il convient maintenant de ne pas les décevoir et de répondre à leurs attentes.

Moyennant quoi, la cause et la localisation du second réacteur EPR national sera entendue !



Pointe du Cotentin - Phare de Goury